

De:
Envoyé:
À:

Objet: FW: F-Gaz - étape finale: mandat COREPER pour 4ème trilogue
Pièces jointes: BRU-EUROP 073113 – N – E4 : ENVI (Groupe de Travail de 12/09)) | Paquet Emissions & Polluants | révision règlement F-Gas; FW: Council of the European Union - Delegates Portal: Community document(s) registered between September 22, 2023 18:55 and September 22, 2023 19:00

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

From:
Sent: lundi, 25 septembre 2023 11:33
To:

Subject: F-Gaz - étape finale: mandat COREPER pour 4ème trilogue

USAGE INTERNE - INTERN GEBRUIK

Chers tous,

Comme vous le savez, ce juillet le troisième trilogue (et premier sous présidence ES) n'aboutit pas à un accord avec le PE sur le texte F-Gaz (révision du règlement relatif aux gaz à effet de serre fluorés). Nous avons eu un WPE récemment (Telop ci-joint) annonçant la nécessité d'augmenter, selon PDCE ES, la flexibilité du Conseil pour parvenir à un accord avec le Parlement, qui reste ferme sur des positions très ambitieuses ; en particulier, le PE semble considérer non-négociables une série d'interdictions à prévoir, y compris pour les pompes à chaleur et les commutateurs électriques (voir Telop).

Des ITM (= les « triogues techniques ») ont suivi le WPE et il en résulte une nouvelle proposition ES, ci-jointe également. Elle fera l'objet de discussion lors du COREPER de ce vendredi, pour renouveler le mandat en vue du trilogue qu'on espère conclusif.

Le pilote (en copie) semble être d'avis que la position BE valide les interdictions telles que proposées même par ce nouveau texte de PDCE ES, mais une consultation du réseau (qui inclut les 4 administrations ENVI + les douanes) est prévue pour aujourd'hui.

L'Ambassadeur veut s'assurer d'une position BE solide et claire et vérifier si ce qui aura été validé en DGE le permet.

Je souhaite par conséquent vous informer que la position fera l'objet d'une validation DGE, en format encore à définir : Emmanuel Auquier m'informe que, si réunion physique devait y avoir, cela ne pourrait être que jeudi matin (avec texte qui doit être prêt pour demain), alors que s'il s'agissait d'une procédure de silence, le texte de position BE peut parvenir jusqu'à mercredi après-midi.

Le pilote me fait savoir qu'il fera en sorte que le réseau CCPIE se prononce pour demain.

Meilleures salutations,

Attaché
Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE
Délégation de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue Belliard 65 - 1040 Bruxelles

www.brusselsinternational.be

